

**Titre : SOUS-DIRECTEUR/DIRECTRICE GÉNÉRAL(E)
POUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION**

Numéro du poste : CI 001

Classe : ADG

Secteur de tutelle : Secteur de la communication et l'information

Lieu d'affectation : Paris (France)

Domaine : Communication et information

Type de contrat : Engagement de durée définie

Durée du contrat : 2 ans (renouvelable)

Recrutement : Interne et externe

Date limite (minuit, heure de Paris) : 2 janvier 2026

Valeurs fondamentales de l'UNESCO : Engagement envers l'Organisation, intégrité, respect de la diversité, professionnalisme.

APERÇU DES FONCTIONS DU POSTE

Le Secteur de la communication et de l'information joue un rôle central pour la mission de l'UNESCO consistant à promouvoir la liberté d'expression, l'accès à l'information, le développement des médias et l'éducation aux médias ainsi que les sociétés du savoir, en favorisant l'accès universel à l'information, l'innovation au service du développement durable et la préservation du patrimoine documentaire. La mission du Secteur – autonomiser les individus par la communication et l'information – revêt une importance nouvelle dans un monde remodelé par la transformation numérique, l'intelligence artificielle et la rapide évolution des écosystèmes de l'information.

Sous l'autorité du Directeur général, le/la Sous-Directeur/Directrice général(e) pour la communication et l'information assure le leadership stratégique, définit la vision intellectuelle et supervise la gestion du Secteur de la communication et de l'information (grand programme V). Le/la titulaire est responsable de l'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie globale du Secteur de la communication et de l'information visant à faire progresser la liberté d'expression et le développement des médias, à défendre l'accès universel à l'information et au savoir ainsi qu'à garantir que l'innovation technologique contribue à la paix et au développement durable.

Le/la Sous-Directeur/Directrice général(e) pour la communication et l'information devra :

- assurer la direction et l'orientation stratégiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie, des programmes et des politiques du Secteur de la communication et de l'information, conformément aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO ;
- faire progresser la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, à la fois en ligne et hors ligne, tout en encourageant le pluralisme, l'indépendance et la viabilité des médias ;
- soutenir l'instauration de sociétés inclusives et averties en matière de médias, donnant aux citoyens les moyens d'accéder à l'information, de la produire et de la partager de manière responsable à l'ère du numérique ;
- conduire l'action mondiale menée par l'UNESCO en vue d'édifier des sociétés du savoir inclusives, au moyen de politiques et de programmes favorisant l'accès universel à l'information, la science ouverte, les ressources éducatives libres et l'inclusion numérique ;
- promouvoir les dimensions éthiques de la transformation numérique et des cadres relatifs à la gouvernance des nouvelles technologies ;
- veiller à la préservation du patrimoine documentaire, qui est une composante de la mémoire commune du monde, dans le cadre d'initiatives telles que le Programme Mémoire du monde ;
- nouer et entretenir des partenariats de haut niveau avec les États membres, les entités des Nations Unies, les banques de développement, le secteur privé et les organisations philanthropiques afin d'étendre la portée et l'impact du Secteur ;
- renforcer la capacité de l'UNESCO à conduire la réflexion dans le domaine de la communication et de l'information, en représentant l'Organisation au sein des instances de haut niveau et dans le cadre des dialogues internationaux portant sur les médias, la gouvernance numérique et l'innovation ;

- encourager l'innovation et la prospective, en anticipant les tendances technologiques et sociétales qui façonnent les écosystèmes de la communication, de l'accès à l'information et des médias ;
- représenter le Directeur général et l'UNESCO au sein des instances internationales de haut niveau et lors de réunions intergouvernementales, en renforçant la visibilité, l'influence et le leadership intellectuel de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information ;
- assurer une gestion efficace et l'obligation redditionnelle, en favorisant une culture de la performance, de la transparence et de la diversité dans l'ensemble du Secteur.

Pour de plus amples informations concernant les programmes spécifiques mentionnés ci-dessus, les candidats peuvent consulter notre site Web (<https://fr.unesco.org/>) et/ou les documents ci-après : 41 C/4 (Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029) et 43 C/5 (Projet de programme et budget de l'UNESCO pour la période quadriennale 2026-2029).

COMPÉTENCES (Fondamentales/Managériales)

Communication (F)

Responsabilité (F)

Innovation (F)

Partage des connaissances et volonté constante d'amélioration (F)

Planification et organisation (F)

Culture du résultat (F)

Travail en équipe (F)

Professionalisme (F)

Création de partenariats (M)

Conduite et gestion du changement (M)

Développement d'une réflexion stratégique (M)

Aptitude à prendre les bonnes décisions (M)

Gestion de la performance (M)

Direction et autonomisation des collègues (M)

Pour en savoir plus, merci de consulter le [Référentiel des compétences de l'UNESCO](#).

QUALIFICATIONS REQUISÉES

Formation

- Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) dans une discipline relative aux domaines de la communication et/ou de l'information.

Expérience professionnelle

- Au moins quinze (15) années d'expérience professionnelle pertinente à des niveaux de responsabilité croissants, acquise à des postes de direction/responsabilité en lien direct avec le programme Communication et information de l'UNESCO, y compris des affectations aux niveaux régional et/ou international.
- Expérience reconnue à des postes de direction en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, de programmes ou de cadres internationaux dans des domaines relatifs à la communication et à l'information.
- Expérience avérée de la direction de vastes équipes diversifiées et de la gestion de la transformation organisationnelle, notamment de la gestion du changement et de la planification stratégique.
- Solide expérience de la représentation d'une organisation et de la collaboration efficace avec des fonctionnaires gouvernementaux et/ou internationaux de haut niveau.

Aptitudes/Compétences

- Connaissance du mandat, de la vision, de l'orientation stratégique et des priorités de l'Organisation et adhésion à ceux-ci.
- Capacité à diriger de manière affirmée et innovante, ainsi qu'à formuler une vision convaincante du rôle de la communication et de l'information.
- Sens politique aigu et fines compétences diplomatiques pour représenter efficacement l'UNESCO et dialoguer avec des parties prenantes de haut niveau.
- Aptitude avérée à piloter la transformation institutionnelle, à gérer le changement et à favoriser une culture de la responsabilité, de la diversité et de la performance.
- Solide aptitude à interagir efficacement aux plus hauts niveaux gouvernementaux, ainsi qu'avec des responsables du secteur privé et de la société civile, à mobiliser des ressources et à mettre en place des partenariats et des réseaux de collaboration avec et entre diverses parties prenantes.
- Excellentes capacités de communication et aptitude manifeste à assurer des fonctions de représentation.

Langues

- Excellente connaissance de l'une des langues de travail de l'Organisation (anglais ou français) et excellente aptitude à la rédaction dans ces langues.

QUALIFICATIONS SOUHAITABLES

Formation

- Diplôme du niveau du doctorat dans les domaines de la communication et/ou de l'information ou dans l'une de leurs branches.

Expérience professionnelle

- Compréhension et connaissance des objectifs stratégiques de l'UNESCO, ainsi que des processus plus larges de réforme à l'échelle du système des Nations Unies.

Langues

- Connaissance pratique de la deuxième langue de travail (anglais ou français).
- Connaissance d'autres langues officielles de l'UNESCO (arabe, chinois, espagnol ou russe).

SALAIRS ET INDEMNITÉS

Les traitements de l'UNESCO se composent d'un traitement de base et d'autres prestations pouvant inclure, le cas échéant : un congé annuel de 30 jours ouvrables, une allocation pour charges de famille, une assurance médicale, un régime de retraite, etc.

Le traitement annuel de départ pour ce poste est de l'ordre de 246 506 dollars des États-Unis.

Pour des informations complètes sur les salaires et les indemnités, veuillez consulter notre [Guide concernant les prestations dues au personnel](#).

Veuillez noter que l'UNESCO est une organisation non-fumeurs.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Veuillez noter que tous les candidats doivent remplir une demande en ligne et fournir des informations complètes et exactes.

Pour postuler, veuillez visiter le site Web de l'UNESCO [Carrières](#). Aucune modification ne peut être apportée à la candidature soumise.

L'évaluation des candidats est basée sur les critères de l'avis de vacance de poste et peut inclure des tests et/ou des évaluations, ainsi qu'un entretien basé sur les compétences.

L'UNESCO utilise des technologies de communication telles que la vidéo ou la téléconférence, la correspondance par e-mail, etc. pour l'évaluation des candidats.

Veuillez noter que seuls les candidats sélectionnés seront contactés et que les candidats à l'étape de sélection finale seront soumis à une vérification des références sur la base des informations fournies.

L'UNESCO rappelle que la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. L'UNESCO applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement. L'UNESCO s'est engagée à atteindre et à maintenir une répartition géographique équitable et diversifiée, ainsi que la parité des genres parmi les membres de son personnel dans toutes les catégories et à tous les niveaux. En outre, l'UNESCO est résolue à atteindre une diversité de personnel sur le plan du genre, de la nationalité et de la culture. Les candidatures de ressortissants d'États membres non et sous-représentés ([veuillez cliquer ici pour la dernière mise à jour](#)) sont particulièrement bienvenues et vivement encouragées. Les personnes issues de groupes minoritaires et de groupes autochtones, ainsi que les personnes handicapées, sont également encouragées à postuler. Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Une mobilité mondiale est requise pour les membres du personnel nommés sur des postes internationaux.

L'UNESCO ne prend de frais à aucune étape du recrutement.

